Résolution sur la détérioration de la situation des droits de l’homme en Égypte, en particulier le cas des militants de l’Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR)

2020/2912(RSP) - 17/12/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 434 voix pour, 209 contre et 42 abstentions, une résolution sur la détérioration de la situation des droits de l’homme en Égypte, en particulier le cas des militants de l’ Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, Renew et Verts/ALE.

Condamnation de la répression

Le Parlement a condamné fermement la poursuite et l’intensification de la répression menée par les autorités nationales et les forces de sécurité en Égypte contre les défenseurs des droits de l’homme, les avocats, les manifestants, les journalistes, les étudiants, les militants des droits des femmes et les personnes LGBTI au motif qu’ils osent exercer leurs libertés fondamentales ou exprimer leur dissidence. Il s’est également indigné des récentes arrestations de militants de haut rang de l’EIPR en représailles pour leur rencontre légitime avec des diplomates européens au Caire. Tout en se félicitant de leur libération provisoire, il a invité les autorités à abandonner toutes les charges qui leur sont reprochées et à cesser toute forme d'intimidation à leur encontre.

La résolution a souligné que les arrestations et détentions actuelles s’inscrivent dans un cadre plus large d’ intimidation des organisations qui défendent les droits de l’homme, et a appelé à mettre un terme immédiat à ces actes. Elle a également déploré le recours à la législation antiterroriste afin de stigmatiser et de criminaliser le travail de ces défenseurs.

Les autorités égyptiennes ont été appelées à :

- veiller à ce que les détenus aient pleinement accès à leurs familles, aux avocats de leur choix et aux soins médicaux adéquats, et à ce que des enquêtes crédibles soient menées sur toute allégation de mauvais traitements ou de torture;

- réduire le taux d’occupation des lieux de détention et à accorder un accès illimité à la prison de sécurité maximale de Tora à une organisation indépendante afin que celle-ci puisse y surveiller les conditions de détention;

- déclarer un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition et à libérer immédiatement tous les jeunes condamnés à mort;

- adopter une loi globale sur la violence à l’égard des femmes et une stratégie nationale visant à faire appliquer les lois approuvées contre la violence sexuelle;

- mettre un terme aux arrestations et aux poursuites à l’encontre des membres de la communauté LGBTI ou, de manière générale, de personnes en raison de leur orientation sexuelle.

Le Parlement a déploré la tentative des autorités égyptiennes d'induire en erreur et d'entraver les progrès dans les enquêtes sur l'enlèvement, la torture et le meurtre du chercheur italien Giulio Regeni, commis en 2016. Il a demandé à l'Union européenne et aux États membres d'exhorter les autorités égyptiennes à coopérer avec les autorités judiciaires italiennes afin de permettre une enquête rapide, transparente et impartiale sur ce meurtre.

Réexamen des relations avec l'Égypte

Tout en appuyant le peuple égyptien dans ses aspirations à établir un pays libre, stable et démocratique, les députés ont rappelé aux autorités égyptiennes que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constituait un élément essentiel des relations entre l'Union et l'Égypte. Il a invité le VP/HR et les États membres à réagir de manière unie et résolue, en se coordonnant également avec d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs, face à la répression et aux violations des droits de l'homme en Égypte

Le Parlement a réitéré son appel en faveur d'un examen approfondi et complet des relations de l'Union avec l'Égypte, estimant que la situation des droits de l'homme en Égypte nécessitait une révision en profondeur des opérations d'appui budgétaire de la Commission. Il a demandé à l'Union d'établir, en vue de la négociation de nouvelles priorités de partenariat, des critères de référence clairs de façon à ce que les préoccupations relatives aux droits de l'homme soient intégrées dans toutes les discussions menées avec les autorités égyptiennes.